



Pour diffusion immédiate

L'Association des Pompiers de Montréal : satisfaite de l'adoption à l'unanimité par le comité exécutif de la récente entente de principe intervenue avec la ville de Montréal

Montréal, le 21 juin 2017 – L'Association des Pompiers de Montréal s'est dite satisfaite, aujourd'hui, du fait que le comité exécutif de la ville de Montréal ait adopté à l'unanimité et paraphé, lors de la séance de ce jour, l'entente de principe intervenue le 16 mai dernier à l'issue de plusieurs mois de négociation ardue dans l'épineux dossier du régime de retraite, et ce, conformément aux obligations faites aux parties par les dispositions de la Loi 15 du gouvernement du Québec portant sur la pérennité des régimes de retraite du monde municipal.

Le régime de retraite

En termes de restructuration du régime en question, l'entente respecte les exigences de la loi en matière de service passé et futur et de cotisation salariale.

Le règlement des litiges liés aux moyens de pression

Quant au règlement des litiges liés aux moyens de pression relatifs à la manifestation qui a eu lieu le 18 août 2014, à l'hôtel de ville de Montréal, le président de l'Association des Pompiers de Montréal, Ronald Martin, s'est déclaré satisfait de l'entente qui est entrée en vigueur aujourd'hui et qui établit que les six (6) pompiers congédiés dans la foulée, voient ce congédiement remplacé par une suspension disciplinaire sans salaire qui sera réputée purgée le 5 juillet prochain : satisfaction identique pour le règlement de tous les griefs liés à la Loi 15.

« Nous osons croire que cet épisode, incluant la fin de tous les moyens de pression liés à la Loi 15, est maintenant derrière nous », a poursuivi monsieur Martin. Quant à la restructuration du régime de retraite, bien qu'inévitable, en raison de la Loi 15, monsieur Martin s'est dit satisfait qu'elle ait été réalisée dans le respect des principes énoncés par la convention collective.

Le président de l'APM a tenu à rappeler que la contestation de la constitutionnalité de la Loi 15 est cependant maintenue devant les tribunaux.

Source : Ronald Martin, président

Info : Alexandre Dumas
514-898-4636 (cellulaire) / 514-843-1901 (ligne directe)
adumas@national.ca